

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 03253
Numéro SIREN : 552 032 534
Nom ou dénomination : DANONE

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2021 sous le numéro de dépôt 30184

Danone

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Danone

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Danone,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Danone relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation s'élèvent à M€ 28 697 sur un total bilan de M€ 34 220.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés et les capitaux propres réévalués.</p> <p>L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que, pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.</p> <p>Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe, la société a procédé à l'évaluation des valeurs recouvrables des titres de participation et des immobilisations financières, dont l'évaluation repose sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, en projetant dans ses plans d'affaires les effets sur ses différentes activités de la crise sanitaire du Covid-19 sur toute</p>	<p>Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon de titres de participation déterminé selon des critères qualitatifs et quantitatifs, à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :<ul style="list-style-type: none">▶ examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres ;▶ Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :<ul style="list-style-type: none">▶ obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées et les rapprocher des données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, incluant les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 projetés par la direction ;▶ examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique en date de clôture et d'établissement des comptes ;▶ comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

leur durée pour tenir compte de l'incertitude quant à l'ampleur de la durée de la crise.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'inventaire, notamment dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

Nous avons également examiné les informations fournies dans la note 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Danone par votre assemblée générale du 21 mai 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 28 avril 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la cinquième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était commissaire aux comptes des exercices 2010 à 2015.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

François Jaumain

Gilles Cohen

Comptes individuels de la société mère Danone SA

Comptes individuels de Danone SA

Compte de résultat

		Exercice clos le 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2019	2020
Chiffre d'affaires net		593	622
Autres produits		54	52
Total des produits d'exploitation	3	647	674
Frais de personnel	4	(295)	(260)
Autres charges d'exploitation	5	(515)	(544)
Total des charges d'exploitation		(810)	(804)
Résultat d'exploitation		(163)	(130)
Produits de participation		346	2 070
Intérêts sur prêts et créances et produits assimilés		234	205
Intérêts sur emprunts et charges assimilées		(287)	(255)
Autres charges et produits financiers		272	3
Résultat financier	6	565	2 022
Résultat courant avant impôts		402	1 892
Résultat exceptionnel	7	(10)	(34)
Impôts sur les bénéfices	8	79	73
Résultat de l'exercice		471	1 931

Bilan

Actif

Au 31 décembre

		2019		2020	
(en millions d'euros)	Notes	Montants nets	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets
Immobilisations incorporelles		65	190	(112)	78
Immobilisations corporelles		14	45	(21)	24
Titres de participation		28 690	28 808	(111)	28 697
Autres immobilisations financières		4 943	4 590	-	4 590
Immobilisations financières	9	33 632	33 398	(111)	33 287
Actif immobilisé		33 711	33 633	(244)	33 389
Prêts et créances court terme	10	330	302	(1)	301
Valeurs mobilières de placement	11	38	22	-	22
Disponibilités		-	-	-	-
Actif circulant		368	324	(1)	323
Comptes de régularisation		261	508	-	508
Total de l'actif		34 340	34 465	(245)	34 220

Passif

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2019	2020
Capital		172	172
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 659	5 689
Écarts de réévaluation		4	4
Réserves		3 790	3 790
Report à nouveau		2 850	1 945
Résultat de l'exercice		471	1 931
Provisions réglementées		21	21
Capitaux propres	12	12 967	13 552
Autres fonds propres	14	1 250	1 250
Provisions pour risques et charges	13	59	59
Emprunts obligataires	14	14 035	13 263
Autres dettes financières	14	1 503	1 498
Autres dettes	15	4 313	4 128
Comptes de régularisation	15	213	470
Total du passif		34 340	34 220

Notes aux comptes individuels de la société mère Danone SA

Les comptes individuels de la société mère Danone ("la Société") au titre de l'exercice 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de Danone le 18 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 29 avril 2021. Danone et ses filiales consolidées constituent "le Groupe".

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en millions d'euros et arrondis au million le plus proche. De façon générale, les valeurs présentées dans les comptes individuels de la société mère Danone et Annexes aux comptes individuels de la société mère Danone sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté. Par ailleurs, les ratios et écarts sont calculés à partir des montants sous-jacents et non à partir des montants arrondis.

Note 1. Principes comptables

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises. Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont conformes au règlement ANC 2018-01. Les principales méthodes comptables utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les Immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais accessoires inclus) et sont amorties linéairement en fonction des durées d'utilisation estimées :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	8 à 12 ans
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans
Progiciels	1 à 10 ans

Immobilisations financières

Les Immobilisations financières sont composées de Titres de participation et d'Autres immobilisations financières.

Les Titres de participation sont des titres dans des sociétés dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Société, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne répondant pas à cette définition sont classés en Autres immobilisations financières. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires qui sont amortis sur 5 ans à compter de la date d'acquisition. La déduction fiscale de ces coûts est assurée par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires. Les Titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont :

- la valeur de marché ;
- la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés ;
- les capitaux propres réévalués.

Les hypothèses, estimations ou appréciations utilisées pour déterminer la valeur d'inventaire sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de volatilité économique et financière. Les dépréciations sont comptabilisées en Autres charges et produits financiers, à l'exception des reprises de dépréciation dans le cadre de cessions de participations, qui sont enregistrées en Produits exceptionnels. Les résultats de cession de titres de participation sont comptabilisés en Résultat exceptionnel.

Les Autres immobilisations financières comprennent principalement une partie des actions DANONE auto-détenues dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale (voir ci-après) et des prêts et créances à long terme accordés par la Société.

Actions propres DANONE

Les actions DANONE achetées par la Société sont comptabilisées dans la rubrique :

- Autres immobilisations financières, lorsqu'elles sont affectées à des opérations de croissance externe ou destinées à être annulées ;
- Valeurs mobilières de placement, lorsqu'elles sont affectées à la couverture de plans d'actions sous conditions de performance attribués à certains salariés de Danone et aux dirigeants mandataires sociaux (Group performance shares).

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. En cas de cession, le prix de revient des actions DANONE cédées est établi par catégorie d'affectation selon la méthode du coût moyen pondéré établi plan par plan pour les actions affectées à la couverture des plans d'actions sous conditions de performance.

Actions DANONE comptabilisées en Autres immobilisations financières

Pour les actions DANONE comptabilisées en Autres immobilisations financières et n'ayant pas vocation à être annulées, une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement

Couverture de plans d'actions sous conditions de performance non exerçables

Dans le cas des actions propres affectées à la couverture de plans non exerçables (probabilité de non atteinte des conditions de performance), une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché des actions (évaluée au cours moyen du dernier mois de l'exercice) est inférieure à leur valeur comptable.

Couverture d'actions sous conditions de performance exerçables

Les actions propres affectées à la couverture de plans exerçables (probabilité d'atteinte des conditions de performance), ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Toutefois, une provision pour risques et charges est, le cas échéant, enregistrée au titre de ces plans et à hauteur de la valeur comptable des actions affectées à ces plans. La provision est constituée au *pro rata* de la période d'acquisition des droits et est comptabilisée en contrepartie des Frais de personnel au compte de résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au taux de clôture. La différence résultant de cette conversion en euros est portée au bilan dans la rubrique Comptes de régularisation pour les dettes et créances. Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement comprennent une partie des actions propres et d'autres placements réalisés par la Société.

Leur valeur brute est constituée de leur coût d'achat hors frais accessoires d'acquisition. Lorsque leur valeur de marché, pour chaque catégorie de titres de même nature, est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation à hauteur de cette différence est enregistrée en provision pour dépréciation. Dans le cas particulier des actions propres reclassées en Valeurs mobilières de placement voir paragraphe *Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement* ci-avant.

Emprunts obligataires

Les Emprunts obligataires sont les emprunts réalisés par Danone, notamment sous son programme EMTN (Euro Medium Term Note), auprès des marchés des capitaux, par émissions publiques ou placements privés, libellés en euros ou en autres devises. Les emprunts libellés en devises peuvent être maintenus en devises ou *swapés* en euros, les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale, convertie au taux de clôture.

Instruments dérivés

Danone couvre une partie de ses emprunts obligataires libellés en devises étrangères par des *cross-currency swaps*. La société applique depuis le 1^{er} janvier 2017 le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers sur ses opérations de couvertures significatives.

Par ailleurs la société Danone Corporate Finance Services, filiale détenue à 100 %, réalise également des opérations de couverture de taux d'intérêt pour le compte de la Société pour certains emprunts et billets de trésorerie émis par la Société.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas particulier des provisions sur plans d'actions sous conditions de performance, voir paragraphe *Actions DANONE comptabilisées en Valeurs mobilières de placement* ci-avant.

Engagements de retraite

Les engagements en matière de retraites complémentaires et d'indemnités de départ en retraite portés par la Société sont présentés dans les Engagements hors bilan.

Note 2. Faits marquants de l'exercice

- Danone a reçu 2,1 milliards d'euros de dividendes, provenant principalement de filiales d'activité Nutrition Spécialisée et de la cession du solde de sa participation indirecte dans la société Yakult.

Incidences du Covid-19

- La direction a apprécié les effets du Covid-19 sur la base des faits, circonstances et informations raisonnablement disponibles à la date du présent document et en tenant compte d'hypothèses, estimations ou appréciations dont les principales concernent l'évaluation des titres de participation et des immobilisations financières comme décrit ci-après. Au regard de l'incertitude quant à l'ampleur et à la durée des effets du Covid-19, Danone a exercé une vigilance particulière dans la détermination de ces hypothèses.
- La Société a ainsi procédé à l'évaluation des valeurs recouvrables des titres de participation et des immobilisations financières, dont l'évaluation repose sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, en projetant dans ses plans d'affaires les effets sur

ses différentes activités de la crise sanitaire du Covid-19 sur toute leur durée pour tenir compte de l'incertitude quant à l'ampleur et la durée de la crise. Ces évaluations n'ont pas mis en évidence de risque de perte de valeur.

- S'agissant du risque de liquidité, Danone a procédé à deux émissions obligataires de 800 millions d'euros au premier semestre 2020 et dispose au 31 décembre 2020 d'un portefeuille de plus de 3 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées. Par ailleurs, pour mémoire, Danone n'est soumis à aucun engagement relatif au maintien de ratios financiers (covenant).

Note 3. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de refacturations à ses filiales, directes et indirectes, des services rendus par la Société pour leur compte. Il s'élève à 622 millions d'euros en 2020 (593 millions d'euros en 2019).

Les Autres produits d'exploitation s'élèvent à 52 millions d'euros en 2020 (54 millions d'euros en 2019) et comprennent principalement des reprises de provision pour risques et charges relatives aux couvertures de plans d'actions sous conditions de performance détenues par la Société.

Note 4. Frais de personnel et rémunérations des organes de direction et d'administration

Frais de personnel

Les Frais de personnel comprennent les rémunérations brutes des salariés et dirigeants de la Société et les charges sociales afférentes ainsi que les charges relatives aux plans d'actions sous conditions de performance attribués à certains salariés et aux dirigeants mandataires sociaux de Danone.

Part de la Société dans les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2020
Rémunérations versées aux dirigeants mandataires sociaux et membres du Comité Exécutif ^(a)	11	11
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration non dirigeants ^(b)	1	1
Total	12	12

(a) Comptabilisées en Frais de personnel.

(b) Comptabilisés en Autres charges d'exploitation.

Voir également Note 17.

Note 5. Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation comprennent principalement des charges d'honoraires de prestataires externes, de prestations de services et de loyers. Elles s'élèvent à 544 millions d'euros en 2020 (515 millions d'euros en 2019).

Note 6. Résultat financier

Le Résultat financier représente un produit de 2 022 millions d'euros en 2020 (565 millions d'euros en 2019).

Produits de participation

Les Produits de participation comprennent les dividendes reçus des participations de la Société. En 2020, ces dividendes s'élèvent à 2 070 millions d'euros (346 millions d'euros en 2019), provenant principalement de filiales d'activité Nutrition Spécialisée et de la cession du solde de sa participation indirecte dans la société Yakult.

Intérêts sur prêts et créances et produits assimilés

En 2020, les intérêts sur prêts et créances et produits assimilés comprennent les intérêts (i) reçus des prêts et créances accordés à certaines filiales directes ou indirectes pour 142 millions d'euros (principalement aux États-Unis), (ii) sur *cross-currency swap* pour 34 millions d'euros, et (iii) sur swap de taux pour 29 millions d'euros.

Intérêts sur emprunts et charges assimilées

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2019	2020
Emprunts obligataires ^(a)	280	251
Compte-courant auprès de Danone Finance International ^(a)	13	10
Emprunt à court terme auprès de filiales indirectes ^(a)	-	-
Titres de créance à court terme ^(a)	(6)	(6)
Total	287	255

(a) Intérêts payés et courus au titre de l'exercice.

Autres charges et produits financiers

Les Autres charges et produits financiers représentent un produit de 3 millions d'euros (produit de 272 millions d'euros en 2019, principalement issu de la TUP de Danone Baby and Medical holding).

Note 7. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel de l'exercice 2020 représente une charge de 34 millions d'euros. Il comprend principalement des charges de restructuration. Le Résultat exceptionnel de l'exercice 2019, qui représentait une charge de 10 millions d'euros, comprenait principalement des reprises et dotations de provisions ainsi que des charges de restructuration.

Note 8. Impôts sur les bénéfices

Régime intégré

La Société forme avec les filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe intégré fiscalement.

Sociétés membres de l'intégration fiscale en 2020

Au 31 décembre 2020	
BLEDINA	HELDINVEST 9
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	HELDINVEST 11
DAN INVESTMENTS	HELDINVEST 12
DANONE ^(a)	HOLDING INTERNATIONALE DE BOISSONS
DANONE CORPORATE FINANCE SERVICES	LES PRES RIENT BIO
DANONE DAIRY ASIA	NUTRICIA NUTRITION CLINIQUE SAS
DANONE FINANCE INTERNATIONAL	PRODUITS LAITIERS FRAIS ESPAGNE
DANONE MANIFESTO VENTURE EUROPE	PRODUITS LAITIERS FRAIS EST EUROPE
DANONE NUTRICIA AFRICA & OVERSEAS	PRODUITS LAITIERS FRAIS SUD EUROPE
DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE	SOCIÉTÉ ANONYME DES EAUX MINÉRALES D'ÉVIAN
DANONE RESEARCH	SOCIÉTÉ DES EAUX DE VOLVIC
FERMINVEST	

(a) La Société.

Les filiales membres du groupe fiscal intégré comptabilisent et payent leur impôt à la Société comme si elles étaient imposées séparément, conformément aux règles fixées par l'administration fiscale française. L'économie (ou la charge complémentaire) d'impôt calculée par différence entre les impôts comptabilisés par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat du groupe intégré est comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique Impôt sur les bénéfices.

En 2020, le groupe intégré a réalisé un résultat fiscal bénéficiaire. Au 31 décembre 2020, le montant des pertes fiscales reportables accumulées au sein du groupe fiscal intégré en France s'élève à 966 millions d'euros (974 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Autres informations

La Société, et ce conformément aux dispositions de l'article 39.4 du Code général des impôts, a réintégré un montant de 0,4 million d'euros dans son résultat imposable de l'exercice 2020 au titre des amortissements et loyers des véhicules de tourisme. L'application de l'article 39.5 du Code général des impôts n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables en 2020. Enfin, au 31 décembre 2020, les éléments susceptibles d'être à l'origine d'un allègement net de la dette future d'impôt sont constitués principalement de charges à payer et de provisions qui s'élèvent à 39 millions d'euros, soit une économie d'impôt potentielle de 10 millions d'euros sur la charge future d'impôt.

Note 9. Immobilisations financières

Valeur nette comptable et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019	Mouvements de la période			Au 31 décembre 2020
		Augmentation	Diminution	Reclassement, conversion	
Montants bruts					
Titres de participation	28 801	8			28 809
Prêts et créances à long terme	3 359		(115)	(242)	3 003
Actions propres DANONE	1 578				1 578
Autres	6	3			9
Autres immobilisations financières	4 942	3	(115)	(242)	4 590
Total	33 743	11	(115)	(242)	33 398
Provisions ^(a)	(111)				(111)
Montants nets	33 632	11	(115)	(242)	33 287

(a) Comprennent principalement des dépréciations de Titres de participation.

Titres de participation

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2020

(en millions d'euros sauf pourcentage)	Capital ^(a)	Autres capitaux propres ^{(a)(c)}	Quote-part de capital détenue	Nombre de titres détenus	Valeur comptable des titres détenus - Brute	Valeur comptable des titres détenus - Nette	Montant maximum autorisé des garanties, cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice ^(b)	Bénéfices (pertes) du dernier exercice ^(b)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)										
Participations françaises										
BLEDNA	24	118	100%	1 602 357	43	43	-	685	48	-
COMPAGNIE GERVAIS DANONE	9 338	690	100%	370 575 203	9 755	9 755	-	-	404	-
DAN INVESTMENTS DANONE CORPORATE FINANCE SERVICES	82	(5)	100%	4 100 000	82	76	-	-	1	-
DANONE NUTRICIA AFRICA & OVERSEAS HOLDING INTERNATIONALE DE BOISSONS	142	126	100%	8 875 000	179	179	-	-	(8)	-
	27	4	100%	266 421 480	2	2	-	158	3	-
	324	816	100%	161 768 722	1 116	1 116	-	-	15	-
Participations étrangères										
DANONE ASIA PTE LTD	1 368	33	88%	2 288 111 264	1 263	1 263	-	-	134	496
DANONE BABY AND MEDICAL NUTRITION BV DANONE FINANCE NETHERLANDS	1 305	1 640	100%	5 221 575 799	13 575	13 575	-	-	22	1 500
	8	1	100%	800 000	94	26	-	-	-	-
DANONE SINGAPORE HOLDINGS PTE LTD	156	30	61%	173 987 816	118	118	-	-	24	50
FPS DANONE COMMUNITIES HELDINVEST B.V	24	(4)	72%	20 859	16	15	-	-	-	-
	-	-	100%	18 000	-	-	-	-	-	-
NUTRICIA RUSSIA BABY	-	10	70%	4 445 000	153	124	-	185	2	-
Participations (10 à 50 % au moins du capital détenu par la Société)										
NV DANONE SA	186	1 227	23%	21 988	400	400	-	292	17	3
DANONE FINANCE INTERNATIONAL	965	4 971	33%	4 034 154	2 012	2 004	2 000	-	59	20
Total					28 808	28 697				

(a) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux de clôture.

(b) Les montants relatifs aux sociétés étrangères sont convertis au taux moyen de l'exercice.

(c) Hors résultats de l'exercice.

Note 10. Prêts et créances court terme

Cette rubrique comprend des créances et prêts accordés par la Société d'une maturité inférieure à un an pour un montant de 301 millions d'euros au 31 décembre 2020, dont des créances fiscales pour 92 millions d'euros, des créances clients pour 49 millions d'euros, des instruments dérivés pour 91 millions d'euros et d'autres créances diverses pour 69 millions d'euros.

Note 11. Valeurs mobilières de placement

Valeur nette comptable et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019		Mouvements de la période			Au 31 décembre 2020
		Augmentation	Diminution (levée)	Réaffectation	Reclassement	
Actions DANONE en couverture des plans d'actions sous conditions de performance ^(a)	25		(16)			9
Placement court terme	-					-
SICAV Danone Communities ^(b)	13					13
Total	38	-	(16)	-	-	22

(a) Part des actions propres DANONE comptabilisée en Valeurs mobilières de placement (voir Note 1).

(b) Danone Communities est une SICAV dont l'objectif est de financer certains projets à vocation sociétale à travers un support de placement dont la rentabilité est très proche du marché monétaire.

Note 12. Capitaux propres

Valeur nette comptable et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019		Mouvements de la période				Au 31 décembre 2020
	Avant répartition	Après répartition ^(b)	Résultat	Réduction de Capital	Augmentation de capital ^(c)	Autres mouvements	Avant répartition
Capital social	172	172	-		-		172
En nombre d'actions ^(a)	686 120 806	686 120 806	-		508 794		686 629 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 659	5 659	-		29		5 689
Réserve légale	25	25	-				25
Autres réserves	3 769	3 769	-				3 769
Report à nouveau	2 850	1 945	-				1 945
Résultat de l'exercice	471	-	1 931				1 931
Provisions réglementées	21	21		-	-		21
Total	12 967	11 591	1 931	-	29	-	13 552

(a) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro.

(b) Suite à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2020, le montant disponible pour l'affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 a été affecté au dividende pour 1 441 millions d'euros (dont 66 millions d'euros correspondant à des actions auto-détenues par la société Danone) et en report à nouveau pour le solde.

(c) Émissions réalisées le 22 juillet 2020 pour 0,1 million d'euros dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise. La prime d'émission liée à cette opération s'élève à 29 millions d'euros.

Note 13. Provisions pour risques et charges

Valeur nette comptable et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019		Mouvements de la période			Au 31 décembre 2020
		Reclassement	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions au titre de plans d'actions sous conditions de performance	41		25	(16)	(13)	37
Autres provisions	18	12	15	(9)	(15)	21
Total	59	12	40	(25)	(28)	59

Note 14. Emprunts obligataires, Autres fonds propres et Autres dettes financières

Emprunts obligataires et Autres fonds propres

Valeur nette comptable des emprunts obligataires

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Nominal	13 973	13 199
Intérêts courus	62	64
Total	14 035	13 263

Les emprunts obligataires émis par la Société font l'objet d'une publication sur le site internet de Danone.

La plupart des contrats de financement conclus par la Société (lignes de crédit bancaires et emprunts obligataires) contiennent un mécanisme de changement de contrôle, qui offre aux créanciers un droit de remboursement anticipé dans le cas d'un changement de contrôle de la Société s'il est accompagné d'une dégradation de sa notation sous *investment grade* par les agences de notation financière.

Opérations de l'exercice 2020

	Exercice clos le 31 décembre		
<i>(en millions de devises)</i>	Devise	Nominal	Échéance
Nouveaux financements			
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2027
Emprunt obligataire euro	EUR	800	2029
Remboursements			
Emprunt obligataire euro	EUR	550	2020
Emprunt obligataire euro	EUR	500	2020
Emprunt obligataire euro	EUR	1 000	2020

Répartition taux fixe/taux variable (après couverture le cas échéant) et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019	Mouvements de la période			Au 31 décembre 2020
		Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation des intérêts Réévaluation	
Part à taux fixe					
Emprunts obligataires	13 423	1 600	(1 500)	(324)	13 199
Intérêts courus obligataires	62			2	64
Part à taux variable					
Emprunts obligataires	550		(550)		-
Intérêts courus obligataires	-				-
Total	14 035	1 600	(2 050)	2 (324)	13 263

Répartition en devises avec intérêts courus à la clôture

	Au 31 décembre 2020		
<i>(en millions d'euros sauf Nominal en devises en millions de devises)</i>	Nominal en devises	Valeur historique	Valeur comptable à la clôture
Emprunts en euros ou en devises couverts en euro			
Euro	8 874	8 874	8 798
Dollar US	5 150	4 620	4 278
Yen	24 500	186	187
Emprunts en devises non couverts en euros			
Néant			
Total		13 680	13 263

Portefeuille des *cross-currency swaps* couvrant certains emprunts obligataires en devises

Au 31 décembre 2020

<i>(en millions d'euros sauf Nominal en devises en millions de devises)</i>	Nominal en devises	Valeur historique en euros
Euro - Dollar US	2 150	1 835
Euro - Yen	24 500	186
Total		2 021

Par ailleurs, comme précisé à la Note 1, la société Danone Corporate Finance Services, filiale détenue à 100 %, réalise également des opérations de couverture de taux d'intérêt pour certains emprunts obligataires émis par la Société.

Autres dettes financières

Répartition taux fixe/taux variable et variation de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2019	Mouvements de la période				Au 31 décembre 2020
		Nouveaux emprunts	Remboursement	Variation des intérêts	Réévaluation	
Part à taux fixe						
Emprunt souscrit auprès de Danone Finance International	-					-
Part à taux variable						
Titres de créance à court terme ^(a)	1 503		(5)			1 498
Emprunt à court terme souscrit auprès de filiales	-					-
Autres	-					-
Total	1 503	-	(5)	-	-	1 498

(a) Mouvements nets.

Échéances des Emprunts obligataires et des Autres dettes financières

Au 31 décembre

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Échéance à moins d'un an	3 615	3 400
Échéance entre 1 et 5 ans	7 492	8 161
Échéance au-delà de 5 ans	4 431	3 200
Total	15 538	14 761

Note 15. Autres dettes

Composition des Autres dettes

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Dettes de la Société vis-à-vis de certaines de ses filiales et participations	3 958	3 722
Dettes fournisseurs	32	49
Écart de conversion passif	-	-
Charges à payer	323	357
Total	4 313	4 128

Composition des Charges à payer

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Prestations de services	158	139
Personnel	1	-
Charges sociales	154	122
Dettes fiscales	2	2
Dettes financières	9	94
Total	323	357

Note 16. Dette nette

Composition de la dette nette

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Emprunts obligataires	14 035	13 263
Autres dettes financières	1 503	1 498
Dettes de la Société vis-à-vis de certaines de ses filiales et participations ^(a)	3 958	3 722
Total Dette	19 496	18 482
Valeurs mobilières de placement	38	22
Disponibilités	-	-
Total Trésorerie	38	22
Total Dette Nette	19 458	18 460

(a) Part des dettes de la Société vis-à-vis de ses filiales et participations présentée dans la rubrique des Autres dettes.

Note 17. Engagements postérieurs à l'emploi et engagements vis-à-vis des organes de direction et d'administration

Engagements postérieurs à l'emploi

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Compléments de retraites garanties ^(a)		
Engagements bruts	639	697
Engagements nets des actifs de couverture	458	528

(a) Engagements évalués selon la méthode actuarielle.

Ces engagements nets sont présentés hors-bilan (voir Note 18). Le principal engagement concerne le régime de retraite accordé à certains directeurs de Danone.

Régime des retraites accordé à certains directeurs de Danone

Engagements évalués selon la méthode actuarielle

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	Régime de retraite des directeurs	
	2019	2020
Engagements bruts	518	573
Engagements nets des actifs de couverture	372	439

L'augmentation des engagements nets des actifs de couverture de 67 millions d'euros provient principalement de la baisse des taux d'actualisation.

Principales hypothèses actuarielles

	Exercice clos le 31 décembre	
<i>(en pourcentage sauf âge en nombre d'années)</i>	Régime de retraite des directeurs	
	2019	2020
Taux d'actualisation	1,2 %	0,8 %
Taux de rendement attendu des actifs	1,2 %	0,8 %
Taux de croissance des salaires	3,0 %	3,0 %
Âge de départ à la retraite	60-66	60 - 66

Engagements vis-à-vis des organes de direction et d'administration

Engagements postérieurs à l'emploi relatifs aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif

	Au 31 décembre	
<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2020
Compléments de retraites garanties ^(a)		
Engagements bruts	26	34

(a) Engagements évalués selon la méthode actuarielle.

Indemnisation des membres du Comité Exécutif

Les conditions d'indemnisation des membres du Comité Exécutif dans certains cas de cessation de leurs mandats ou fonctions ont été fixées à une somme égale à deux fois la rémunération brute (fixe, variable et avantages en nature) perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de cessation de fonctions.

Note 18. Engagements hors-bilan

Principaux engagements donnés directement et indirectement par la Société

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2019	2020
Options de vente dans des participations directes et indirectes de la Société auprès de tiers actionnaires ^(a)	482	363
Avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	458	528
Loyers	114	117
Prestations de services	64	66
Instruments dérivés ^(c)	2 021	4 806
Cautions ^(d)	2 000	2 000
Garanties	16	2
Total	5 155	7 881

(a) Engagements donnés directement ou indirectement par la Société (voir détails ci-après paragraphe Options de vente des participations directes et indirectes de la Société).

(b) Engagements nets au titre des retraites garanties (voir Note 17).

(c) 4 806 millions d'euros correspondant au montant nominal des *Cross currency swaps*.

(d) La Société s'est portée caution solidaire de Danone Finance International.

Options de vente dans des participations directes et indirectes de la Société

La Société ou certaines de ses filiales directes ou indirectes se sont engagées à acquérir la part détenue par des tiers actionnaires dans certaines participations directes ou indirectes de la Société, au cas où ceux-ci souhaiteraient exercer leur option de vente. Le prix d'exercice de ces options est généralement fonction de la rentabilité et de la situation financière de la société concernée à la date d'exercice de l'option de vente.

Engagements reçus

Les engagements reçus par la Société portent sur les lignes de crédit confirmées et non utilisées pour un montant de 3 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Autres Engagements

Diverses procédures judiciaires ou arbitrales ont été introduites contre la Société ou certaines de ses filiales dans le cadre de la marche normale de leurs affaires. Des dommages et intérêts sont demandés dans le cadre de certaines de ces procédures et des provisions sont constituées chaque fois qu'une perte semble probable et quantifiable.

Dans le cadre des exemptions d'établissement, de certification et/ou de publication des comptes sociaux de certaines de ses filiales, la Société a consenti des lettres de confort et garanties au titre des engagements pris par ces dernières.

Note 19. Effectifs

Effectif moyen de la Société sur l'exercice

	Exercice clos le 31 décembre			
(en nombre, sauf pourcentage)	2019		2020	
Cadres	768	84 %	826	83 %
Agents de maîtrise et techniciens	109	12 %	106	11 %
Employés	42	5 %	58	6 %
Total	919	100 %	990	100 %

Note 20. Transactions avec les parties liées

Les principales parties liées sont les entreprises associées et les membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration.

Les transactions avec les entreprises associées se font généralement aux conditions du marché. Elles concernent principalement des managements fees payés à Danone, des prestations et des financements.

Les rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration sont mentionnées dans la Note 4. Les engagements au titre du régime de retraite et relatifs aux mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif sont mentionnés dans la Note 17.

Note 21. Récapitulatif des actions détenues en portefeuille

Titres des filiales et participations

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2019	2020
Montants bruts	28 801	28 809
Provisions pour dépréciations	(111)	(111)
Valeur nette comptable	28 690	28 697

Actions propres DANONE

	Au 31 décembre			
	2019		2020	
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Actions propres classées en Immobilisations financières ^(a)	30 769 360	1 578	30 769 360	1 578
Actions propres classées en Valeurs mobilières de placements ^(a)	700 174	25	284 325	9
Total	31 469 534	1 603	31 053 685	1 587

(a) Voir classement à la Note 1.

Note 22. Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	163 973 000	167 677 600	171 263 800	171 530 202	171 657 400
Nombre d'actions émises	655 892 000	670 710 400	685 055 200	686 120 806	686 629 600
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	648	609	666	593	622
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 318	105	820	431	1 877
Impôt sur les bénéfices ^(a)	59	100	104	79	73
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 347	176	899	471	1 931
Montant des bénéfices distribués ^(b)	1 115	1 274	1 329	1 441	1 332
Résultats par action (en euros par action)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,10	0,32	1,35	0,74	2,84
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,05	0,26	1,31	0,69	2,81
Dividende par action	1,70	1,90	1,94	2,10	1,94
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	844	869	888	919	990
Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	160	207	193	200	169
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	90	115	94	95	91

(a) Produit (charge).

(b) Montant relatif à l'exercice 2020 estimé au 31 décembre 2020 sur la base du nombre d'actions détenues à cette date par la Société. Le dividende 2019 correspond au montant réellement versé au cours de l'exercice 2020.

Note 23. Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs à la date d'arrêté des comptes au titre de l'exercice 2020 (arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 février 2021).

DANONE
Société Anonyme au capital de 171.657.400 euros
Siège Social : 17 Boulevard Haussmann – 75009 Paris
552 032 534 R.C.S. PARIS

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 29 AVRIL 2021**

Le jeudi 29 avril 2021 à quatorze heures trente, dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, modifiées par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, telles que prorogées par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, l'Assemblée Générale Mixte de Danone s'est tenue à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement, au siège social, 17 boulevard Haussmann, 75009 Paris, sur première convocation du Conseil d'Administration.

[...]

Monsieur Gilles SCHNEPP, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

[...]

Le bureau, ainsi composé, désigne Monsieur Laurent SACCHI, Secrétaire du Conseil d'Administration, comme Secrétaire de séance pour cette Assemblée.

VOTE DES RÉSOLUTIONS

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et fixation du dividende à 1,94 euro par action)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes :

- constate que le bénéfice de l'exercice 2020 s'élève à 1 930 917 875,96 euros ;
- constate que le report à nouveau créditeur est de 1 945 259 126,13 euros ;

soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 3 876 177 002,09 euros ;

- décide d'affecter le bénéfice distribuable ainsi obtenu comme suit :
 - au dividende pour un montant de 1 332 061 424 euros ;
 - au report à nouveau pour un montant de 2 544 115 578,09 euros.

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 1,94 euro par action.

Le dividende mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Le dividende versé à des



personnes physiques domiciliées fiscalement en France est en principe soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), ou, sur option annuelle, expresse et irrévocable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200 A, 2. et 158, 3-2° du Code général des impôts). Cette option, qui est globale et qui porte sur l'ensemble des revenus dans le champ d'application du PFU, est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. La partie des prélèvements sociaux relative à la CSG due sur les dividendes, lorsqu'ils sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu est, à hauteur de 6,8 %, déductible du revenu imposable de l'année de son paiement (article 154 *quinquies*, II du Code général des impôts). Les contribuables dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils, sont soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3% ou de 4% conformément à l'article 223 *sexies* du Code général des impôts. Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

Le dividende à distribuer sera détaché de l'action le 10 mai 2021 et sera mis en paiement le 12 mai 2021.

L'Assemblée Générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte "report à nouveau".

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende distribué par action ^(a) (en euros)
2017	670 710 400	1,90 ^(b)
2018	685 055 200	1,94
2019	686 120 806	2,10

(a) En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, dividende éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3.2° du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions.

(b) L'Assemblée Générale avait conféré à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Extrait certifié conforme



Gilles SCHNEPP
Président du Conseil d'Administration